



# Commune de Caix

## Conseil Municipal du 4 Juillet 2025 – 18h00 Procès-verbal de séance

**Président de séance :** Monsieur le Maire, Jean-Michel SAILLY

**Membres présents :**

Jean-Michel SAILLY, Antoine BEAUVOIS, Arthur PLANQUE, Christine LECUL-LOISEL, Fabien COLLIER, Olivier LUCAS, Karine RUSCART, Florence Gadiffet, Nicolas Malyjurek, Frédéric Potez.

**Pouvoirs :**

Jean-Claude SACLEUX a donné pouvoir à Olivier LUCAS,  
Aurélien ROMBY a donné pouvoir à Jean-Michel SAILLY,  
Clémence ELOY a donné pouvoir à Karine RUSCART,  
Justine MILLAU a donné pouvoir à Fabien COLLIER.

**Membres absents :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Arthur Planque, désignée à l'unanimité sur proposition du Maire.

---

**Ordre du jour :**

- Validation du PV du 23 mai 2025
  - PLUI
  - Demande de PFE ( Protection Fonctionnelle des Élus )
  - Budget prévisionnel pour le repas de aînés, le colis des aînés et le Noël des enfants
  - Subvention pour les frais d'étude des friches auprès de la Sous-Préfecture
  - Validation minimum prix pour la vente des deux biens communaux
- 

**Ouverture de la séance :**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00, remercie les conseillers présents et propose la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur **Arthur PLANQUE** se propose et est **accepté à l'unanimité**.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une minute de silence soit observée en hommage à Madame Ducastel, décédée la veille. Il rappelle que Madame Ducastel est une ancienne membre du conseil municipal et du CCAS de Caix.

Une couronne a été commandée au nom de l'ensemble de la commune.

---

**Validation du PV du 23 Mai 2025 :**

**Vote :**

Résultat du vote :

- **Pour : 7**
- **Contre : 6 (Karine RUSCART, Clémence ELOY, Olivier LUCAS, Jean-Claude SACLEUX, Fabien COLLIER, Justine Millau)**
- **Abstentions : 1**

18H08 arrivée de Pascale VIGNON

**PLUI :**

Monsieur Beauvois explique que suite au dernier conseil communautaire, le projet de PLUI a été revoté par l'ensemble des communes présentes et doit donc être revoté en conseil municipal.

Il explique que le projet de PLUI n'a pas été modifié par Terre de Picardie et que même si d'autres communes ne sont pas en accord avec le projet, Caix a été la seule commune à s'opposer de nouveau au projet lors de ce vote.

Le PLUI voté en conseil est exactement le même que celui présenté lors du dernier conseil, aucune modification n'a été apportée. Monsieur Beauvois rappelle que si les demandes de la commune de Caix ne sont pas appliquées alors le PLUI pourra être refusé lors du conseil communautaire.

**Vote :**

Résultat du vote :

- **Pour : 8**
- **Contre : 7 (Karine RUSCART, Clémence ELOY, Olivier LUCAS, Jean-Claude SACLEUX, Fabien COLLIER, Justine Millau, Pascale VIGNON)**
- **Abstentions : 0**

Madame RUSCART ajoute que Mr Dessenlis et Mr Ruscart demandent la requalification de leurs parcelles en agricole

Madame VIGNON n'est pas d'accord pour requalifier les zones inondables en zone humide ni pour ajouter les parcelles chemin des canettes C241 et celles situées derrière chez Mr Delanchy en zone constructible.

18H24 arrivée de Jean-Claude SACLEUX

### **Demande de PFE (Protection fonctionnelle des Elus) :**

Monsieur le Maire énonce les textes réglementaires relatifs à ce sujet et demande de fait à Pascale VIGNON de sortir de la salle de conseil car elle n'a pas le droit de prendre part au débat.

Pascale VIGNON souhaite lire un texte avant de sortir ce que lui refuse Monsieur le Maire.

Pascale VIGNON précise qu'elle ne sortira pas tant qu'elle n'aura pas lu son texte.

Monsieur le Maire annonce que puisque Pascale VIGNON refuse de quitter la salle de conseil, la demande de PFE ne sera pas votée et qu'elle est donc retirée de l'ordre du jour.

### **Budget prévisionnel pour le repas de aînés, le colis des aînés et le Noël des enfants**

Frédéric Potez présente les différents budget prévisionnels :

-repas de aînés : revue cabaret + repas prévus par un prestataire (Détente évasion), à la charge de la commune l'apéritif et le trou normand. Si 80 personnes sont présentes le budget est de 5 500€

-noël des enfants : même fonctionnement que l'année dernière. 30€ par enfants + chocolats. Il y a environ 100 enfants dans la commune, le budget est de 3 500€.

-colis des aînés : la valeur du colis est de 44€ et sera négocié avant achat. Le budget est de 3 600€.

Il est précisé que le mode d'attribution du colis des aînés sera modifié par rapport à celui de l'année dernière. La base d'attribution sera la liste électorale de la commune est une revue des personnes éligibles non inscrite sur la liste électorale sera réalisée en commission.

### **Vote :**

Résultat du vote :

- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

## **Subvention pour les frais d'étude des friches auprès de la Sous-Préfecture**

Antoine Beauvois explique que la sous-préfecture a retiré une subvention de 25 000€ relative aux frais d'études pour l'implantation de commerces dans la commune compte tenu du climat tendu du conseil municipal.

Il souhaiterait proposer au vote une nouvelle demande de subvention votée à l'unanimité par le conseil. Les bâtiments concernés par l'implantation de commerces sont par exemple les bâtiments communaux disponibles sur la place du village, l'ancienne école des filles...

### **Vote :**

Résultat du vote :

- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

## **Validation minimum prix pour la vente des deux biens communaux**

Arthur Planque explique que la mise en vente par la commune des biens communaux situés rue du Val et rue du 4 Septembre n'a pas fonctionné. Les biens ont été de nouveau estimés par une agence et le prix a baissé par rapport à l'estimation réalisée fin 2023.

Il ajoute que si une offre est faite, une réponse doit être faite sous 14 jours maximum. Afin d'éviter de réunir le conseil municipal en urgence pour accepter une offre il propose de voter un prix minimum de vente pour chaque bien et de laisser l'autorisation à Monsieur le Maire d'accepter ou non une offre à condition qu'elle respecte le prix minimum voté.

Prix minimum du bien situé rue du Val : 25 000€

Prix minimum du bien situé rue du 4 Septembre : 15 000€

### **Vote :**

Résultat du vote :

- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

**La séance est levée à 19h05**

Fait à Caix, le 09 Juillet 2025

Le Maire,  
Jean-Michel SAILLY

Le Secrétaire de séance,  
Arthur PLANQUE